



## Resiliation contrat internet telephone impossible

Par **cath50**, le **08/10/2009** à **18:17**

Bonjour,

j'ai déménagé au mois d'août et mon ancien fournisseur internet et téléphone ne pouvant faire le transfert de ma ligne (ADSL), j'ai résilié mon contrat.

J'ai pour cela envoyé un courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée par mon fournisseur. Plusieurs jours plus tard, ils m'ont dit qu'ils n'avaient rien reçu, or, j'ai de mon côté reçu l'accusé du courrier.

A leur demande, j'ai renvoyé un nouveau courrier expliquant mon problème, accompagné d'une copie de l'accusé de réception, et ce, toujours en recommandé.

Plusieurs jours après, ils m'ont maintenu qu'ils n'avaient toujours reçu aucune lettre de ma part, alors que j'avais une nouvelle fois reçu l'accusé.

Mes courriers ont été envoyés à Créteil, mais dès que je contacte la hotline, j'arrive au Maroc!!!!

Je suis donc toujours officiellement cliente chez eux, et la nouvelle locataire ne peut obtenir le déménagement de sa propre ligne puisque la mienne est toujours active.

Je ne sais plus quoi faire, car même les menaces de faire intervenir un huissier ne les ont pas fait réagir...

Par **jeetendra**, le **08/10/2009** à **20:07**

Direction départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de la MANCHE

Cité administrative

Place de la Préfecture

BP416

50006 SAINT-LO CEDEX

Horaires d'ouverture

De 9H à 11H45 et de 13H30 à 16H45

Du lundi au vendredi

Téléphone: 02.33.77.51.89.

Télécopie: 02.33.72.06.19.

Courriel: [dd50@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:dd50@dgccrf.finances.gouv.fr)

[fluo]l'Association Médiation Communications Electroniques[fluo]

BP 999, 75829 Paris Cedex 17

bonsoir, signalez ce qui vous arrive à la dgccrf de la Manche, également l'Association Médiation Communications Electroniques, ils vous aideront, cordialement